AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20250213-16275-DE-1-1
en date du 18/02/25 ; REFERENCE ACTE : DEL-2025-23

DEL-2025-23

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

89

Délibération

Date de mise en ligne

18 FÉVR. 2025

Déposée en Préfecture le

18 FÉVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le treize du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le sept février deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Centre des Congrès - Salle de l'Europe à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents
Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Michel BEAL, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Josette CHARVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration
Jacques ARCHINARD à Gilles VIVIANT, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Alexandra BEAUJARD à Pierre-Louis MASSEIN, Marie BERTRAND à Alexandre MULATIER-GACHET, Corinne BOULAND à Christiane LAYDEVANT, Catherine BOUVIER à Michel BEAL, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Fabienne GREBERT, Lola CECCHINEL à Fabien GERY, Odile CERIATI-MAURIS à Jean-Louis TOÉ, Martine COUTAZ à Philippe MORIN, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Chantale FARMER à Nora SEGAUD-LABIDI, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF, Aurélien MODURIER à Cécile BOLY, Magali MUGNIER à Marc ROLLIN, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Eric PEUGNIEZ à Bénédicte SERRATE, Yannis SAUTY à Bilel BOUCHETIBAT, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s
Isabelle BASTID, Patrick BOSSON, Henri CHAUMONTET, Frédérique KHAMMAR, Antoine de MENTHON, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20250213-16275-DE-1-1
en date du 18/02/25 ; REFERENCE ACTE : DEL-2025-23

OBJET

ORGANISATION DE LA 4ÈME RENCONTRE NATIONALE DES PRODUCTEURS ET COORDINATEURS EN AMAP (RNPCA) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Fabienne DULIEGE, rapporteur

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-109 du 27 avril 2023 portant approbation du programme d'actions du plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Annecy ;

Considérant la feuille de route de la politique agricole du Grand Annecy 2020-2026 qui vise, entre autres, à développer fortement l'alimentation locale, la diversification des productions nourricières et les circuits de proximité ;

Considérant la labellisation « PAT de niveau 2 » obtenue par le Grand Annecy en mai 2024, attestant du caractère opérationnel de son Projet alimentaire territorial ;

Considérant l'évènement en objet comme un évènement national rassemblant producteurs et coordinateurs d'AMAP et conviant élus et partenaires locaux ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 10 janvier 2025 ;

Objet et organisateurs

Les 1er et 2 février 2025 est organisée la 4ème Rencontre nationale des producteurs et coordinateurs en AMAP (RNPCA), dans les locaux de l'ISETA à Sevrier.

Une AMAP est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Son objectif principal est de mettre en lien paysans et consommateurs, afin de créer un partenariat pour permettre aux premiers de vivre et pérenniser leur métier, et aux seconds d'acheter à un prix juste des produits alimentaires de saison de locaux, tout au long de l'année. Il existe 38 AMAP en Haute-Savoie dont 5 sur le Grand Annecy.

Ces rencontres sont l'occasion pour les premières AMAP pionnières dans chaque région de se retrouver et partager leur expérience. Les précédentes éditions ont eu lieu à Angers (2012), Borgo (2014) et Saint-Herblain (2016). L'édition 2025 à Sevrier accueille notamment les fondateurs de la 1ère AMAP de France : Denise et Daniel VUILLON.

La rencontre s'inscrit dans le cadre des actions du réseau CREAMAP, association nationale dont l'objectif est l'essaimage du concept d'AMAP sur le territoire national. L'édition 2025 est organisée par un collectif d'AMAP du bassin annécien, composé de 5 AMAP dont 2 situées sur le Grand Annecy : le Potager Balmontin (Seynod) et le Petit Chaperon Vert (Cran-Gevrier).

Programme des journées

Deux grands thèmes constituent le fil rouge des échanges : la rémunération des paysans nourriciers et l'accessibilité des paniers pour tous.

Des témoignages viennent compléter les interventions, à propos de l'installation de jeunes producteurs, la transmission et la reprise des exploitations, ou encore la mutualisation du travail entre producteurs.

La demande de soutien

Le collectif d'AMAP du bassin annécien sollicite le Grand Annecy pour un soutien financier permettant de couvrir une partie des frais de location des espaces de réunion, de restauration et d'hébergement pour les participants, dans les locaux de l'ISETA à Sevrier.

Le collectif s'engage à mentionner toutes les subventions et soutiens qui auront permis de faire vivre cette rencontre.

Lov'AMAP – l'une des 5 AMAP organisatrices – héberge comptablement les opérations bancaires liées à la rencontre, le collectif n'ayant pas d'entité juridique.

Le budget prévisionnel de l'évènement est de 8 000 €. La demande de soutien porte sur une aide financière du Grand Annecy à hauteur de 1 000 €. Ce montant est prévu et inscrit au BP 2025 du Grand Annecy.

D'autres soutiens sont confirmés, comme ceux du Crédit Agricole et de Groupama.

Lien avec le plan alimentaire territorial (PAT)

Le Grand Annecy est porteur d'un PAT. A ce titre, il a bénéficié de la reconnaissance officielle de niveau 2 du Ministère de l'Agriculture en 2024.

En tant que porteuse de PAT, l'Agglomération pilote, d'une part, un certain nombre d'actions en direct et, d'autre part, peut accompagner des projets et initiatives, aussi bien financièrement que sous une autre forme de valorisation.

La RNPCA vise à renforcer le concept des AMAP en France. Sur le Grand Annecy, les AMAP permettent de pérenniser 5 exploitations maraîchères : vente 100 % en direct, rapprochement producteur/consommateur, rémunération assurée et juste du producteur.

Ces enjeux répondent aux objectifs du PAT du Grand Annecy et s'inscrivent en particulier dans ses axes 1 (développer les productions nourricières et diversifiées) et 4 (rendre accessible l'alimentation saine et locale à tous).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de répondre favorablement à la demande de financement du collectif d'AMAP du bassin annécien et accorder une subvention à hauteur de 1 000 € pour accompagner l'organisation de la 4ème RNPCA ;

- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 89

Le Secrétaire de séance,

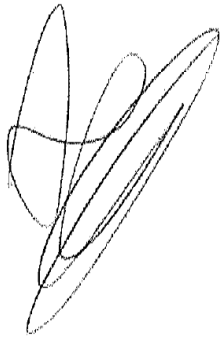

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale,

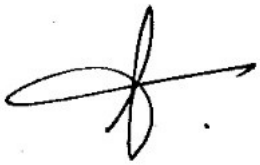

Virginie AULAS.